

La Lettre des Centristes

Centristes et Démocrates Sociaux «CDS» - Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Juillet 2011 - n° 4



Les élus du groupe CDS

de gauche à droite : J-F. Richeux, A. Saurat, Y. Mellet
M-H. Daucé (présidente), Th. Benoit, J-M. Lecerf, C. Jacquemin

L'Assemblée départementale a tenu sa dernière session avant la trêve estivale les 23 et 24 juin. Celle-ci a permis d'aborder plusieurs dossiers d'une importance capitale : agriculture, stade d'athlétisme, prise en charge de la dépendance, ou encore la seconde génération des contrats de territoires.

Les élus du groupe CDS

Seconde génération des contrats de territoires : oui, mais...

La session avait à l'étude la seconde génération des contrats de territoire.

L'occasion pour le groupe CDS de faire le point.

Un point sur la forme tout d'abord. Nous ne pouvons que regretter que le calendrier prévu aux sessions des orientations budgétaires et du budget primitif 2011 n'ait pas été tenu. Nous avons déjà fait part de nos craintes quant à la signature tardive de ceux-ci, créant *de facto* pour les EPCI une nouvelle "année blanche" pour les investissements. Il était en effet prévu que lors de cette session soient fixées les enveloppes investissement. Dans le rapport qui nous a été soumis, tout ceci est reporté à la session de septembre. Les investissements des collectivités locales sont nécessairement freinés. Au-delà, ce sont les entreprises et l'emploi qui risquent d'en pâtir, notamment celles qui dépendent le plus de la commande publique. De plus, cette imprévisibilité n'est pas propice à l'instauration d'un climat de travail serein, et les petites communes, éprouvant de réelles difficultés financières, sont contraintes d'arrêter tout investissement.

Un point sur le fond ensuite. La majorité départementale souhaite amplifier la démarche de co-construction des contrats avec les EPCI. Concept intéressant : tout ce qui permet d'affiner la vision d'un territoire et de personnaliser au mieux ces contrats va dans le bon sens. Reste toutefois un point sur lequel le groupe Centristes et Démocrates

Contrats de Territoires : Repères

65M

Somme versée en € pour les contrats de territoires 2011-2015, contre 100M€ pour les précédents sur la même période

2

Années blanches pour les investissements



Les premières signatures devraient avoir lieu à la fin de l'année

Sociaux sera attentif. Si nous reprenons le rapport en question, il est prévu que les projets de territoires devront intégrer les orientations majeures de la nouvelle mandature. Les portraits, élaborés par les services départementaux, serviront de "base à la discussion" à engager avec chacun des 29 EPCI. Le but de cette nouvelle démarche est de leur indiquer "la vision départementale de leur territoire afin qu'ils s'en saisissent pour favoriser la co-construction du contrat". Voilà beaucoup de précautions pour border au mieux cette co-construction ! Nous aurions préféré que cette démarche soit réellement une coopération entre le Département et les territoires, et non une discussion nécessairement fondée sur les vues du département. Pour parler clairement : attention à ce que cette co-construction ne se transforme en tutelle. Tous les établissements intercommunaux ont un projet communautaire, une vision claire de leur territoire et de ses réels enjeux.

Pour intéressante que nous paraît cette proposition de co-construction, les contrats de territoires ne doivent pas être une manière pour le Département de contourner la volonté des intercommunalités. N'oublions pas que ce sont avant tout les élus locaux qui ont la légitimité du suffrage universel sur leurs territoires ! ■

Agriculture : préparer l'avenir

La présentation des rapports sur le **Projet Agricole Départemental (PAD)** et sur la charte «**Agriculture-urbanisme pour un aménagement durable du territoire d'Ille-et-Vilaine**» aura permis au groupe CDS de rappeler deux points qui lui paraissent important :



La production laitière, un enjeu important en I&V

Une juste rémunération pour un juste prix. Le PAD doit relever les défis de l'agriculture pour les prochaines années en anticipant les évolutions tant du côté des producteurs que des consommateurs : juste prix de rémunération pour le producteur et des produits de qualité et sains à un coût raisonnable pour les consommateurs, en sachant toutefois que le budget des ménages consacré à l'alimentation recule ou tout le moins stagne. Il faut savoir à cet effet que le département est sous la moyenne française et a le plus faible revenu des quatre départements bretons. Jean-Yves Le Drian le reconnaît volontiers, la persistance et la gravité des crises ont modifié sa perception de l'agriculture en Bretagne et de son importance dans l'économie régionale. Avec 2,5 % de la surface agricole bretonne occupée par l'agriculture biologique, dit-il, s'il faut l'encourager, il faut être aussi réaliste.

Gestion du foncier : un enjeu pour tous. Le rapport sur la Charte «Agriculture-urbanisme», fruit d'une collaboration entre tous les acteurs de l'agriculture au niveau départemental, a donné l'opportunité au groupe CDS de rappeler ses objectifs : maintenir le nombre d'exploitations et de ses actifs, l'emploi direct et indirect et bien sûr installer des jeunes agriculteurs pour assurer le renouvellement. A l'échelle de la France, ce sont 78 000 ha de foncier agricole qui sont devenus constructibles entre 2006 et 2010. En Bretagne, cela représente 25 000 hectares, soit 250 km². A titre de comparaison, la superficie de Rennes est de 50 km². De surcroît cette artificialisation concerne le plus souvent les meilleures terres pour la production et les meilleures terres à plus forte réserve utile en eau. ■

Quid ?

*Depuis la loi de modernisation de l'agriculture du 1er janvier 1995, le Préfet élabore un **Projet Agricole Départemental** qui "détermine les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation".*

Face à la consommation de terres agricoles, une circulaire de 2008 prévoit la mise en place d'une démarche partenariale devant aboutir à la signature d'une charte témoignant d'un consensus local.

Dépendance : renforcer le maintien à domicile

Le Conseil général a planché avant l'aboutissement cet été du débat sur la dépendance. Le maintien à domicile, souhait de la majorité des personnes âgées, doit être affirmé. Plusieurs pistes sont évoquées : des logements adaptés et regroupés pour faire face à l'isolement et à la perte d'autonomie des personnes âgées, du personnel qualifié, des aidants naturels confortés dans leur rôle. Le maintien à domicile repose en grande partie sur

15,6

% des plus de 75 ans en France d'ici 2050, contre 8% aujourd'hui

l'implication de ces derniers. Ceux-ci doivent être encouragés et soulagés : accueil de jour, de nuit, accueil temporaire... Enfin, ce débat est l'occasion de renforcer le rôle du département. L'idée de la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les démarches a été avancée. Le Conseil général a une expertise qu'il faut conforter et doit donc rester le pilote de la politique globale d'accompagnement des personnes âgées. ■

En bref...

Stade d'athlétisme à Villejean

Tout en regrettant que le projet reste bien modeste (capacité d'accueil 500 places assises et 500 places debout) pour une métropole comme Rennes, le groupe Centristes et Démocrates Sociaux a approuvé le rapport lançant la construction d'un stade d'Athlétisme couvert à Villejean. Le projet mutualisé avec l'Université comprend un anneau de 200m, six pistes de sprint de 60m, une aire de lancer de poids, deux sautoirs à la perche, une zone de saut en hauteur et trois aires de saut en longueur.

Ouverture des collèges sur l'extérieur

Lors de cette session a été présenté le rapport présentant la convention type d'utilisation de locaux scolaires, permettant de faire bénéficier les publics extérieurs des équipements des collèges. Le groupe CDS a approuvé cette mesure, regrettant toutefois que ce rapport n'aille pas plus loin en instaurant en amont des constructions et réhabilitations la concertation avec les élus locaux afin de répondre aux besoins et attentes en matière d'équipements culturels, associatifs, qui rencontrent également les besoins des collégiens. En effet, de telles actions avaient été entreprises vers les années 2000, puis stoppées. Ainsi des centres culturels à Saint-Brice-en-Coglès et à Châteaubourg, une l'école de musique à Romillé, des Points 35 multimédia dans 8 collèges ont permis de mutualiser des locaux, des équipements, voire des personnels. Engager une telle démarche marquerait encore plus fortement l'ouverture des établissements et leur rationalisation "qualité-coût".

Les élus du groupe CDS: Thierry Benoit (Fougères sud), Marie-Hélène Daucé, présidente (Bécherel), Catherine Jacquemin (Saint-Malo nord) Jean-Marc Lecerf (Janzé), Yvon Mellet (Bain-de-Bretagne), Jean-François Richeux (Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine), Alain Saurat (Grand-Fougeray)

N'hésitez pas à nous contacter !

Centristes et Démocrates Sociaux

1, avenue de la Préfecture - 35042 RENNES Cedex
www.cds35.fr - cds@cg35.fr - tel : 02 99 02 35 58 - fax : 02 99 02 21 42